

## Centre De Documentation et d'Information



Le CDI, situé au 2ème étage du collège,

est un lieu calme et privilégié pour la lecture, le travail  
et un lieu de ressources pour la recherche d'informations.

Le CDI est géré par un professeur documentaliste, M.Glia,  
qui forme les élèves à l'EMI (Éducation aux Médias et à l'information)

---

### 🕒 HORAIRES D'OUVERTURE DU CDI 🕒

---

#### **Les horaires d'ouverture du CDI sont affichés à l'entrée du CDI**

Lundi, mardi, jeudi de 9h30 à 12h30 puis de 13h à 17h et le vendredi de 9h30 à 14h.

---

### QUAND PUIS-JE VENIR AU CDI ? 👁️ 🗣️ 🗨️

★ Lorsque je suis en permanence.

Si je choisis de venir au CDI, je demande à l'assistant d'éducation en charge de la permanence si je peux me rendre au CDI.

★ Pendant la pause méridienne de 11h30 à 12h30 et de 13h00 à 14h00 (sur inscription)

L'accès au CDI pendant cette plage horaire se fait en s'inscrivant le jour même au CDI durant la récréation du matin.

★ Pendant un cours avec mon professeur de discipline.

Si votre professeur a prévu d'utiliser les ressources documentaires du CDI.

## QUE PUIS-JE FAIRE AU CDI ?

**Lire** et **emprunter** les ouvrages de fiction (contes, romans, poésie, pièces de théâtre, bandes dessinées...) les documentaires, les périodiques, et consulter les usuels.

**Effectuer** des recherches documentaires, pour préparer des exposés écrits et oraux, des dossiers, diaporamas, faire des exercices.

**Faire** mes devoirs.

**Imprimer** des documents scolaires comme les rapports de stage, CV, lettres de motivation, exposés...

**Participer** au club cinéma du collège.

## COMMENT EMPRUNTER DES DOCUMENTS AU CDI

On peut emprunter 5 documents simultanément :

- 2 romans
- 2 périodiques
- 1 documentaire

Tous les documents sont empruntables pour une durée de 15 jours maximum, renouvelable une fois.

Sont exclus du prêt : les dictionnaires, encyclopédies, CD Roms, DVD Roms et manuels scolaires.

## COMMENT ME COMPORTEUR AU CDI

### Je respecte les règles des vie du CDI

- Je rentre dans le calme dans les locaux.
- Je n'introduis ni boisson, ni nourriture dans le CDI.
- Je prends soin des documents et des équipements du CDI
- Avant de quitter le CDI, je remets les documents que j'ai utilisé.
- Je ne reste jamais à ne rien faire.**
- Je parle à voix basse quand je fais un travail de groupe.
- Je respecte les délais d'emprunt.
- Je range ma chaise avant de quitter les lieux.

## COMMENT UTILISER INTERNET AU CDI

L'accès à l'espace informatique du CDI se fait dans le respect de la charte Internet en vigueur dans l'établissement. (Cf ; règlement intérieur de l'établissement.)

Je n'utilise pas de poste informatique sans la permission du professeur documentaliste.

J'ai compris qu'Internet est un outil de recherche documentaire et que la consultation d'Internet pour des sujets personnels peut-être tolérée ponctuellement.

Je suis conscient que les jeux en ligne et les réseaux sociaux sont interdits.

